

Quelles conséquences sur la santé de l'activité partielle pendant la crise sanitaire, début 2021 ?

En janvier 2021, parmi les personnes ayant travaillé au moins une semaine depuis le début de la pandémie en mars 2020, 96 % ont conservé leur emploi : 93 % continuent de travailler tandis que 3 % ne travaillent pas du tout et sont en « activité partielle ». 4 % des personnes sont sans emploi : un tiers ont choisi de quitter leur emploi, tandis que les deux tiers restant ne l'ont pas décidé elles-mêmes.

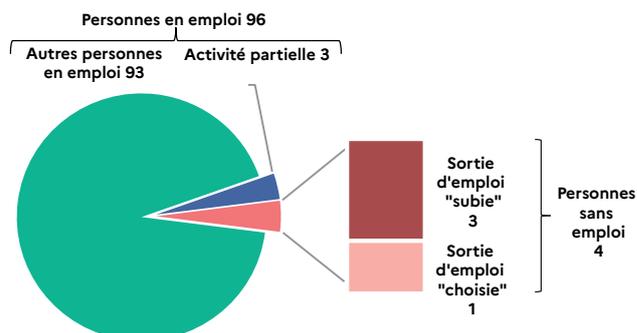
L'état de santé perçu des personnes en activité partielle, mais aussi de celles qui ont subi leur perte d'emploi, s'est davantage dégradé par rapport à l'avant-crise sanitaire que celui des personnes qui ont continué de travailler ou ont choisi de quitter leur emploi.

Au niveau de la santé mentale, les personnes placées en activité partielle et celles ayant subi leur perte d'emploi, connaissent davantage de symptômes dépressifs et de hausses des troubles du sommeil. Elles consomment plus de médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil et de dépression. Même à situation financière comparable, la santé mentale des personnes en activité partielle s'avère plus fragile que celles des personnes qui travaillent.

Durant la crise sanitaire et économique liée au Covid-19, l'activité partielle (ou chômage partiel) est mobilisée afin de limiter les pertes d'emplois. D'après l'enquête TraCov réalisée au premier trimestre 2021 (encadré), parmi les personnes qui ont travaillé depuis le début de la crise en mars 2020, 4 % sont sans emploi en janvier 2021 et 3 % continuent d'en occuper un mais ne travaillent pas car elles sont placées en activité partielle. À caractéristiques identiques (sexe, âge, etc.), début 2021, l'activité partielle permet-elle de mieux préserver la santé des travailleurs que la perte d'emploi ?

Pour répondre à cette question, l'étude compare différentes situations (graphique 1). D'un côté, les personnes dites « sans emploi » en janvier 2021 (éclairage), à savoir celles au chômage, en études ou au foyer, qui se répartissent en deux groupes : 34 % pour lesquelles la sortie de l'emploi résulte d'une décision personnelle (« Sortie de l'emploi choisie¹ ») et 66 % pour lesquelles ce n'est pas le cas (« Sortie de l'emploi subie »). D'un autre côté, les personnes dites en « activité partielle », qui conservent leur emploi mais ne travaillent pas du tout en janvier 2021: il s'agit des salariés placés en activité partielle (ou chômage partiel) et des indépendants dont l'établissement est fermé pour raisons sanitaires par l'administration. Le caractère subi de leur situation rend ces personnes comparables à certains égards à celles ayant « une sortie d'emploi subie ». Mais elles conservent leur emploi, à

GRAPHIQUE 1 | Situation sur le marché du travail en janvier 2021 des personnes en emploi pendant la crise sanitaire



Lecture : en janvier 2021, 3 % des personnes ayant travaillé au moins une semaine depuis le début de la crise sanitaire sont en activité partielle.
 Champ : France métropolitaine, personnes ayant travaillé au moins une semaine entre mars 2020 et janvier 2021.
 Source : Dares, enquête TraCov.

¹ Les réponses à la question suivante, posée uniquement aux personnes sans emploi, sont mobilisées : « Concernant votre récente sortie de l'emploi, diriez-vous qu'elle correspond à une décision de votre part ? » ; 34 % y répondent positivement.

l'instar de la dernière catégorie, celle des personnes en emploi hors activité partielle, qui exercent effectivement une activité professionnelle en janvier 2021.

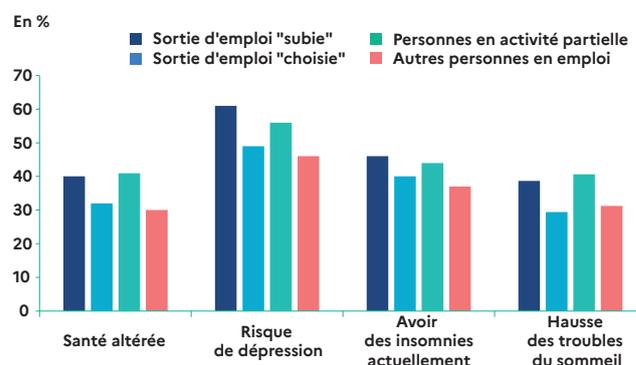
Un état de santé plus souvent perçu comme mauvais par les personnes en activité partielle et celles ayant subi leur perte d'emploi

La perte de l'emploi peut s'accompagner d'une dégradation de l'état de santé, physique et mental, liée à l'insécurité socio-économique ainsi qu'à la perte d'identité professionnelle et d'estime de soi [1]. L'impact de l'activité partielle est moins documenté car cette situation était peu observée avant la crise sanitaire liée au Covid-19. D'un côté, le maintien d'une relation d'emploi peut limiter le sentiment d'insécurité et de perte d'identité professionnelle ; de l'autre, le contexte d'incertitude lié à l'activité partielle peut favoriser la crainte de perdre son emploi ou de vivre des changements non maîtrisés de ses conditions de travail, craintes classiquement associées à un état de santé altéré [2].

La crise sanitaire entraîne une dégradation de l'état de santé perçu de l'ensemble de la population en emploi [3]. Cette altération est plus prononcée pour les personnes ayant vécu une sortie d'emploi subie ou celles placées en activité partielle. Ainsi, 40 % des premières et 41 % des secondes ont un état de santé perçu comme altéré, c'est-à-dire qu'elles jugent assez bon, mauvais ou très mauvais, contre 32 % de celles ayant choisi de quitter leur emploi et 30 % des autres personnes en emploi (graphique 2). Ces écarts ne sont pas expliqués par les profils socio-démographiques des personnes. Ainsi, à autres caractéristiques données (sexe, âge, diplôme, catégorie socio-professionnelle, évolution de la situation financière, région, secteur d'activité, type contrat/emploi, situation maritale, présence ou non d'un enfant au sein du ménage), la propension des personnes en activité partielle à présenter un

état de santé altéré n'est pas différente de celle des personnes qui ont subi leur perte d'emploi, mais elle est supérieure à celle des autres catégories (personnes ayant choisi de quitter leur emploi ou en emploi) (tableau 1).

GRAPHIQUE 2 | État de santé déclaré et troubles du sommeil selon l'évolution de la situation sur le marché du travail en janvier 2021



Lecture : en janvier 2021, 41 % des personnes en activité partielle perçoivent leur état de santé comme altéré.

Champ et source : Idem graphique 1.

Un risque de dépression pour plus de la moitié des personnes en activité partielle ou ayant subi leur perte d'emploi

L'altération de l'état de santé général durant la crise sanitaire se traduit notamment par une hausse des symptômes dépressifs [4]. Ce risque dépressif est plus important pour les personnes en activité partielle mais aussi pour celles sans emploi, notamment celles ayant subi leur perte d'emploi. Ainsi, en janvier 2021, les personnes en activité partielle ont quasiment autant de symptômes dépressifs² que celles ayant subi leur perte d'emploi (respectivement 56 % et 61 %, tableau 1 et graphique 2). En revanche, les personnes ayant choisi de quitter leur emploi et celles en emploi souffrent moins de ces symptômes (respectivement 49 % et 46 %).

TABLEAU 1 | État de santé déclaré selon l'évolution de la situation sur le marché du travail en janvier 2021

	Personnes sans emploi				Personnes en emploi			
	Sortie d'emploi "subie" (en %)	Rapport de chances	Sortie d'emploi "choisie" (en %)	Rapport de chances	Personnes en activité partielle (en %)	Rapport de chances	Autres personnes en emploi (en %)	Rapport de chances
Avoir un mauvais état de santé perçu	40	Réf.	32	0,74*	41	0,99 n.s.	30	0,65***
Risque de dépression (Who5)	61	Réf.	49	0,59***	56	0,89 n.s.	46	0,66***
Avoir des insomnies actuellement	46	Ref.	40	0,74*	44	0,83 n.s.	37	0,74***
Avoir davantage d'insomnies par rapport à l'avant crise sanitaire	39	Réf.	29	0,62***	41	1,06 n.s.	31	0,86 n.s.
Prendre actuellement des médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil, de dépression	12	Réf.	8	0,64 n.s.	12	0,96 n.s.	9	0,74**
Prendre actuellement des médicaments en lien avec l'anxiété mais ne pas en avoir pris avant la crise sanitaire	6	Réf.	4	0,68 n.s.	6	1,03 n.s.	3	0,60*

Réf. : référence ; n.s. : non significatif à 10 % ; seuils de significativité : *10 %, **5 %, ***1 %.

Note : les rapports de chances présentés ici sont issus d'une régression logistique expliquant l'état de santé par la situation sur le marché du travail et les variables sociodémographiques suivantes : sexe, âge, diplôme, catégorie socio-professionnelle, évolution de la situation financière, région, secteur d'activité, type contrat / emploi, situation maritale, présence ou non d'un enfant au sein du ménage.

Lecture : en janvier 2021, 44 % des personnes en activité partielle ont des insomnies actuellement, ce qui n'est pas significativement différent de la situation des personnes qui ont subi leur perte d'emploi.

Champ et source : Idem graphique 1.

² Le risque de présenter des symptômes dépressifs est mesuré par le WHO 5, un questionnaire développé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est auto-administré et comporte cinq questions permettant d'évaluer le bien-être psychologique des personnes. Ces dernières indiquent à quelle fréquence elles ont vécu cinq situations au cours des deux dernières semaines : « se sentir bien et de bonne humeur », « se sentir calme et tranquille », « se sentir plein(e) d'énergie et vigoureux (se) », « se réveiller frais (che) et dispos(e) », « avoir une vie quotidienne remplie de choses intéressantes ». Le score construit à partir de ces cinq questions varie de 0 à 100. Ici, un faible bien-être psychologique correspond à un score Who 5 inférieur ou égal à 50.

Des troubles du sommeil accrus pour les personnes en activité partielle comme pour celles contraintes de quitter leur emploi

De la même manière, les personnes qui ont subi leur perte d'emploi et celles en activité partielle sont les plus nombreuses à connaître des troubles du sommeil. Elles sont respectivement 46 % et 44 % à éprouver des difficultés à s'endormir, à subir des réveils nocturnes ou précoces plusieurs fois par semaine, voire presque tous les jours (graphique 2). Ces troubles sont moins fréquents chez les personnes qui ont choisi de quitter leur emploi (40 %) ainsi que chez les personnes en emploi qui ne sont pas en activité partielle (37 %).

Les personnes qui sont placées en activité partielle et celles qui ont subi leur perte d'emploi déclarent aussi plus souvent une hausse de ces troubles du sommeil par rapport à l'avant-crise sanitaire. Elles sont respectivement 41 % et 39 % dans ce cas, contre 31 % de celles qui sont en emploi et 29 % de celles qui ont choisi de quitter leur emploi.

Une consommation de médicaments accrue en cas d'activité partielle ou de sortie d'emploi subie

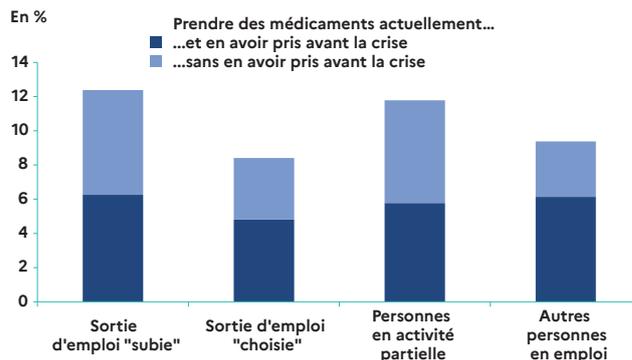
Comme les troubles du sommeil, la consommation de médicaments est aussi habituellement associée à la dégradation de la santé mentale. En janvier 2021, 12 % des personnes en activité partielle prennent des médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil et de dépression, soit autant que celles qui ont subi leur perte d'emploi (graphique 3). Ce sont des proportions supérieures à celles des personnes qui ont quitté leur emploi volontairement ou à celles des autres personnes en emploi (8 % et 9 % respectivement).

Parmi les personnes qui prennent des médicaments en janvier 2021, la moitié de celles en activité partielle ou qui ont subi leur perte d'emploi n'en avaient pas consommés avant la crise sanitaire. C'est moins le cas pour les personnes qui ont volontairement quitté leur emploi ou qui sont en emploi.

Même à situation financière comparable, une santé mentale plus fragile pour les personnes en activité partielle que pour celles qui travaillent

L'altération de la santé mentale peut s'expliquer en partie par la dégradation de la situation financière par rapport à l'avant-crise, plus importante pour les personnes placées en activité partielle et celles ayant subi leur perte d'emploi que

GRAPHIQUE 3 | Consommation de médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil, de dépression en janvier 2021 et avant la crise sanitaire, selon la situation sur le marché du travail



Lecture : en janvier 2021, 12 % des personnes en activité partielle prennent des médicaments en lien avec des problèmes d'anxiété, de sommeil, de dépression ; 6 % n'en prenaient pas avant la crise et 6 % en prenaient déjà. Champ et source : Idem graphique 1.

les autres (tableau A en ligne). L'apparition ou l'aggravation de problèmes financiers peuvent être source de stress, ce qui peut favoriser l'émergence de troubles mentaux et de symptômes dépressifs [1].

Cependant, cette dégradation de la santé mentale n'est pas seulement liée à la perte de revenu. À caractéristiques comparables et pour tous les indicateurs de santé mentale disponibles dans l'enquête, les personnes en activité partielle ne se distinguent pas de celles ayant subi leur perte d'emploi (tableau 1). Même à évolution de la situation financière similaire, elles connaissent une dégradation de la santé mentale par rapport aux personnes restées en emploi, hors activité partielle. La détérioration générale de la situation économique, liée à la crise sanitaire, accroît le sentiment d'insécurité socioéconomique des personnes sans emploi, mais aussi des personnes en activité partielle, en dépit de leur maintien en emploi. Ces dernières peuvent se sentir menacées même si elles disposent d'un contrat de travail stable (contrat à durée déterminée ou titulaires de la fonction publique) [2]. ●

ENCADRÉ • L'enquête TraCov

L'enquête TraCov vise principalement à décrire les conséquences concrètes de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux des actifs occupés. Elle s'intéresse également aux actifs ayant occupé un emploi au cours de l'année 2020 mais qui sont sans emploi au moment de la collecte, afin de comprendre les raisons de leur sortie de l'emploi, leur situation actuelle et leurs perspectives. L'enquête couvre le champ de l'ensemble des personnes de 20 à 62 ans ayant travaillé au moins une semaine entre mars 2020 et janvier 2021. La collecte de l'enquête a été réalisée du 27 janvier au 7 mars 2021 (encadré complet en ligne).

ÉCLAIRAGE • Perdre ou quitter son emploi pendant la crise sanitaire

Parmi les personnes ayant travaillé au moins une semaine entre mars 2020 et janvier 2021, 4 % ont perdu ou quitté leur emploi en janvier 2021. 41 % d'entre elles ont moins de 30 ans et 16 % ont plus de 51 ans ; 62 % sont des ouvriers ou des employés. La fin d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim est la principale cause de cette sortie de l'emploi ([tableau A en ligne](#)).

La perte d'emploi attribuée à la crise dans un cas sur trois

Pour un tiers des personnes sans emploi en janvier 2021 alors qu'elles en ont occupé une depuis le début de la crise sanitaire, cette situation est liée à la crise économique et sanitaire ; pour 20 %, elle résulte de mauvaises décisions de leur employeur ou des pouvoirs publics et 10 % ont quitté leur emploi pour raison de santé ([tableau A](#)). Les personnes qui ont choisi de quitter leur emploi lient plus fréquemment leur départ à une raison de santé (16 %, contre 7 % pour celles qui ont subi leur perte d'emploi).

Un sentiment de dévalorisation partagé par la moitié des personnes sans emploi

Perdre son emploi peut conduire à un sentiment de dévalorisation de soi. Parmi les personnes ayant travaillé pendant la crise sanitaire et sans emploi en janvier 2021, environ la moitié se sentent dévalorisées aux yeux des autres ou à leurs propres

yeux (respectivement 48 % et 56 %), et 45 % se sentent inutiles. Ces sentiments sont un peu plus souvent ressentis par les personnes qui ont subi leur perte d'emploi.

Des perspectives incertaines pour la plupart des personnes ayant perdu ou quitté leur emploi souhaitant retravailler

En janvier 2021, 87 % des personnes ayant perdu ou quitté leur emploi souhaitent retrouver une activité professionnelle dans les mois à venir. Cependant, leurs perspectives demeurent incertaines : 60 % craignent de rester longtemps sans emploi, 57 % de devoir prendre un emploi précaire ou inadapté à leurs compétences et 29 % d'entre elles sont prêtes à accepter un emploi comparable avec un salaire réduit.

Davantage de projets de reconversion pour les personnes ayant choisi de quitter leur emploi

Les personnes qui ont choisi de quitter leur emploi souhaitent un peu moins souvent reprendre une activité professionnelle dans les mois à venir que les personnes ayant subi leur sortie d'emploi (82 % contre 90 %). Lorsqu'elles le souhaitent, leur démarche relève plus souvent d'une reconversion que pour les personnes qui subissent leur perte d'emploi ([tableau B en ligne](#)) : 45 % espèrent changer de qualification ou de métier et 32 % suivent ou vont suivre une formation professionnelle (contre respectivement 36 % et 22 % des personnes ayant subi leur perte d'emploi).

TABLEAU A | Sortie de l'emploi et vécu de la situation sans emploi

	Sortie de l'emploi		Ensemble
	"subie"	"choisie"	
Concernant votre récente sortie de l'emploi, diriez-vous qu'elle...			
Est due à la crise économique causée par l'épidémie ?	43	18	35
Résulte de mauvaises décisions (de votre employeur, des pouvoirs publics) ?	20	20	20
Est liée à une raison de santé ?	7	16	10
Depuis que vous avez perdu ou quitté votre emploi, diriez-vous que...			
Vous avez l'impression que ne pas travailler vous dévalorise aux yeux des autres ?	53	38	48
Ne pas travailler vous dévalorise à vos propres yeux ?	63	45	56
Vous tournez en rond, vous vous sentez inutile ?	51	36	45
Vous souhaitez reprendre une activité professionnelle dans les mois à venir ?	90	82	87
Pour les personnes qui souhaitent reprendre une activité professionnelle dans les mois à venir, diriez-vous que :			
Vous craignez de rester longtemps sans emploi ?	66	49	60
Vous craignez de devoir prendre un emploi précaire ou inadapté à vos compétences ?	62	47	57
Vous pourriez accepter un emploi comparable au précédent mais avec un salaire réduit ?	32	22	29
Vous suivez ou allez suivre une formation professionnelle ?	22	32	25

Lecture : en janvier 2021, 51 % des personnes sans emploi ayant subi leur perte d'emploi se sentaient inutiles.

Champ : France métropolitaine, personnes ayant travaillé au moins une semaine entre mars 2020 et janvier 2021 et sans emploi en janvier 2021.

Source : Dares, enquête TraCov.

Marilyne Bègue (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Blasco S., Brodaty T. (2016), « [Chômage et santé mentale en France](#) », in *Économie et statistique*, n°486-487, Travail et santé pp. 17-44, juillet.

[2] Algava E. (2015), « [Insécurité de l'emploi et exercice des droits dans le travail](#) », *Dares Analyses* n°92, décembre.

[3] Beatriz M. et al. (2021). « [Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ?](#) », *Dares Analyses* n°28, mai.

[4] Hazo J.B., Costemalle V. et al. (2021), « [Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans](#) », *Drees, Études et Résultats* n°1185, mars.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
du Plein emploi et de l'Insertion

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE